

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 71-2020

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	02/11/2020
Présents	21
Absents	2
Procuration	1
Votants	22

Par suite d'une convocation en date du deux novembre deux mille vingt, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier, à MIREPOIX (ARIEGE) le **six novembre deux mille vingt à dix-huit heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent, FOURCAUD Éric.

Procuration : LE MINEZ Monique à DILLON Valérie.

Absents : LE MINEZ Monique, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Décision modificative n°2 du budget communal 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur des opérations et propose la décision modificative budgétaire n°2 ci-dessous :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Article	PREVU BP	DM2	BP RECTIFIE
023	721 950,00 €	0,00 €	721 950,00 €

TOTAL DM2 0,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES			
Article	PREVU BP	DM2	BP RECTIFIE

TOTAL DM2 0,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES			
Article	PREVU BP	DM1	BP RECTIFIE
2152-OP46	19 110,00 €	6 588,55 €	25 698,55 €

TOTAL DM2 6 588,55 €

INVESTISSEMENT RECETTES			
Article	PREVU BP	DM1	BP RECTIFIE
10222	180 000,00 €	6 588,55 €	186 588,55 €
021	721 950,00 €	0,00 €	721 950,00 €

TOTAL DM2 6 588,55 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Adopte** la décision modificative n°2 présentée par Monsieur le Maire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
 et ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Xavier CAUX

